



## Nouvel accord pour convenance personnelle entre Air France et Delta

Dès le 14 septembre 2009, profitez du nouvel accord entre Air France et Delta sur les billets non réservés pour convenance personnelle, à un tarif préférentiel!

Il s'agit d'un billet ZED\*, valable uniquement entre Air France et Delta. La grande différence réside dans le tarif : il est au même niveau que le tarif R2 disponible actuellement pour le personnel Air France sur son propre réseau (pour des distances comparables). Il est donc nettement plus attractif que les tarifs ZED existant jusqu'à présent entre Air France et Delta.

Le contrat de Joint Venture entre Air France et Delta ainsi que les liens commerciaux forts tissés entre les 2 compagnies depuis ces derniers mois ont permis la conclusion rapide de cet accord très avantageux pour les personnels d'Air France et de Delta.

*A titre d'exemple :*

un voyage entre New York et Francfort coûte aujourd'hui 71US \$ hors taxes en ZED classique ; le tarif obtenu grâce à ce nouvel accord est à 57US \$!  
Un billet entre Atlanta et La Nouvelle Orléans vaut actuellement 32US \$ hors taxes, et passe, dans le cadre du nouvel accord, à 13 US \$!

*\* Zonal Employee Discount, billets sans réservation sur une autre compagnie.*

Qui bénéficie de cette offre ?

Elle est exclusivement réservée aux personnels d'Air France, de Régional, de CityJet et de Britair en activité et retraités, à leurs conjoints (mariés, Pacsés ou concubins), à leurs parents et leurs enfants jusqu'à leur 24<sup>ème</sup> anniversaire.

Sur quels vols?

Ce type de billets est utilisable sur les vols opérés par :

Delta	- Atlantic Southeast Airlines
Chautauqua Airlines	- Comair
ExpressJet	- Freedom Airlines
Pinnacle Airlines	- Shuttle America
SkyWest	

Où acheter ces billets ?

Cette offre de billets à réduction non commerciale non réservés (priorité N2) est disponible dans les points de ventes habilités Facilités de Transport.